

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt, le trente octobre**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Jacqueline Pagnol, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Françoise POCK, M. Stéphane SOLER, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, Mme Sylvie MONJON.

Étaient absents excusés : M. Jean PASSERIEUX, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Christelle POSTEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Jean PASSERIEUX en faveur de M. Georges DANIEL, Mme Sylvie DUCLOS en faveur de Mme Sandrine BERNARD, Mme Hélène BARATHIEU en faveur de Mme Jacqueline LINDER.

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Compte tenu de la situation sanitaire, Madame le Maire propose de tenir la séance à huis clos. Par un vote à main levée, par 15 voix pour et 3 voix contre, la séance se fait à huis clos.

Mr DE VITA Antoine est désigné comme secrétaire de séance par un vote à main levée avec 15 voix pour et 3 voix contre.

En préambule, Madame le Maire demande au conseil 1 minute de silence en l'honneur des victimes des attentats terroristes récents.

Le procès verbal de la séance du 08 septembre 2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Opposition au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Madame le Maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence "PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale" sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Madame le Maire précise qu'il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence du PLU, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines différentes,

Après en avoir délibéré, et voté à main levée, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2) Création d'un emploi permanent d'Agent administratif permanent à temps non complet

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif permanent à temps non complet (à raison de 20 heures hebdomadaires) suite au départ en retraite de la personne qui occupait ce poste en CDD. Ce poste est réparti entre l'Agence Postale Communale et de l'accueil en mairie.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

3) Modification du tableau des emplois : filière administrative

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, que suite au point précédent, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois de la filière administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le tableau des emplois de la filière administrative ainsi proposé, qui prendra effet au 01.11.2020.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

4) Subventions municipales

Mme BESSON Nathalie, Adjointe, présente les critères d'attribution qui n'ont pas changé par rapport à l'année précédente, et qui sont pris en compte pour 2020, ainsi que la répartition du montant des subventions.

Mme Nathalie BESSON, trésorière de l'association de gymnastique et Mme MONJON Sylvie, présidente de l'association "La table en équilibre" se retirent au moment du vote.

La somme totale allouée aux différentes associations est de 29 540 € et 2 200 € sont alloués à différents organismes.

Le solde plus important cette année est du à la dotation moins élevée attribuée au comité des fêtes, compte tenu de la situation sanitaire.

Délibération votée et adoptée à la majorité.

16 VOTANTS
13 POUR
3 CONTRE
0 ABSTENTION

5) Création de la "rue du Réservoir"

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'à l'heure actuelle, il existe une impasse du réservoir.

Elle précise :

- que les objectifs du projet sont de permettre aux usagers de l'impasse du réservoir de pouvoir quitter cette voie sans faire demi-tour et ainsi de faciliter la circulation sur celle-ci,
- que l'emprise de la nouvelle voie se fera exclusivement sur la parcelle AL n° 173 appartenant au domaine privé communal,
- que le nouveau raccordement à la voirie existante se fera sur la rue de la Roquette,
- que cette nouvelle voirie ne nécessite la création d'aucun nouveau réseau,
- que l'emprise de la voirie ainsi créée est de 6m de large sur 25m de longueur environ,
- que la création de cette voirie permettra d'ouvrir à l'urbanisation le foncier non bâti restant,

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

6) Modification de l'emprise de l'emplacement réservé n° C6 : rue de Cinq Sols"

Madame le Maire précise à l'assemblée :

- que l'emprise actuelle du "chemin de Cinq Sols" à partir de la route de Palus se fait sur une largeur de 8m,
 - que 6,50m sont suffisants pour conserver la rue dans son état actuel et réduit ainsi l'emplacement réservé n° C6 à une surface de 245 m²,
 - que de passer de 8m à 6,50m permet de libérer une bande de 1,50m de large sans modifier la destination finale de la rue, et que le coût de l'enrochement et des travaux d'aménagement seraient moindres,
 - que les parcelles concernées par cette libération de cette emprise sont des parcelles privées et que la partie libérée est rendue à son propriétaire, ce qui évite à la commune d'acquiescer ces terrains,
- Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée approuve ce projet.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE

7) Participation à la cagnotte "Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020" pour les communes sinistrées du Gard

Madame le Maire expose au conseil que les intempéries du 19 septembre 2020 ont fortement impacté des communes rurales du Gard.

Une cagnotte "Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020" a été mise en place par l'association des Maires Ruraux du Gard. La possibilité est offerte aux communes de participer à cette cagnotte au moyen d'une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association des Maires Ruraux du Gard qui collecte les fonds avant de les répartir entre les communes sinistrées.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

8) Questions diverses

a- Madame le Maire donne lecture de cartes de remerciements suite aux décès de Mme LOPEZ Isabel et Mr DE MARIA Giovanni.

b- Madame le Maire informe l'assemblée de la venue de l'AGGLO Mobile . service mis en place par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. Ce fourgon équipé propose une offre de services publics gratuits (CAF, Pôle Emploi, ...) La mairie met à la disposition de l'AGGLO Mobile lors de sa venue, un bureau afin de pouvoir recevoir plusieurs personnes tout en respectant les règles sanitaires.

Ce fourgon intervient sur la commune une fois tous les 15 jours, et ce le jeudi.

c- Madame le Maire informe que la Communauté d'Agglomération met à la disposition des communes, dans le cadre de chantiers d'utilité sociale, des personnes en voie d'insertion. Ces travaux peuvent concerner de la maçonnerie, du débroussaillage, de la peinture,... Une équipe est intervenue sur la commune afin de réaliser des travaux au stade et ses abords.

Une demande va être faite, dans ce même cadre, afin de procéder à la remise en état du lavoir de cannes.

d- Madame le Maire informe qu'un état des lieux des rives des cours d'eau de Mouillargues et du Reymoneret a été réalisé par AB Cèze. Des travaux d'entretien vont être réalisés à compter du 9 novembre. Les riverains concernés en seront informés.

e- Dans le dernier "Direct Agglo", Madame le Maire précise qu'il y avait un questionnaire participatif à destination des administrés : "Dessions notre horizon". Elle rappelle qu'il est toujours possible d'y participer jusqu'au 5 novembre.

Un sondage sera également fait auprès des élus.

f- Madame le Maire informe de la fermeture de tous les ERP. Elle rappelle que les informations sont systématiquement mises en ligne sur le site de la mairie.

g- La remise en état de l'horloge de la Tour de l'Oume interviendra fin d'année 2020, début d'année 2021. Un devis a été établi par la Société POITEVIN pour un montant de 5 000 €. Ces travaux seront pris en charge pour 2 500 € par l'association "SERRE LA COSTE" et le solde par la commune.

h- Les blocs télécom recevant la fibre ont été tracés au sol. Les travaux vont bientôt démarrer.

Madame le Maire précise que l'antenne "Orange" est toujours en cours de test.

i- Un appartement communal au 28 rue de l'Eglise est toujours vacant à ce jour. La mise en location est prévue au 16 novembre.

j- Les travaux d'enfouissement des réseaux prévus par le SMEG débiteront à partir du 15 novembre pour les rues de Boulanne et de baracca.

Viendront ensuite la rue de Font Crotade et le secteur de Palus.

k- L'agrandissement des ateliers municipaux devrait être fini d'ici une quinzaine de jours.

l- Mr JOUVE Guillaume lit une lettre ouverte adressée à Madame le Maire et en a distribué copie aux conseillers qui le désiraient.

Madame le Maire a pris note de cette lettre.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19H45